LA REPRISE D'ACTIVITES EN ZONE RURALE : ENJEUX, OPPORTUNITES ET ACCOMPAGNEMENT

Interview de Marie-Laure Mugnier, Mylène Chevalier et Emilie Valmalle de Relance



Pourquoi s'intéresser à la reprise d'activités en zone rurale ?

L'enjeu numéro un, c'est le maintien des activités et la préservation des commerces et des services de proximité. La perte d'une activité dans une commune a des effets en cascade : un commerce qui ferme ce sont des emplois qui disparaissent, c'est aussi moins de consommation pour les autres commerçants, une perte de savoir-faire mais aussi moins d'habitants, dans des bassins de vie déjà fragilisés. Permettre la reprise d'activité c'est réenclencher des cercles vertueux, et pérenniser des dynamiques en proposant des opportunités d'activité à des repreneurs issus ou non du territoire. Il est beaucoup plus facile de reprendre une affaire qui marche que de tout créer. Et ces opportunités sont nombreuses : en France, un tiers des dirigeants ont plus de 55 ans. Leur remplacement est un enjeu économique et social majeur, sachant par ailleurs que les départs à la retraite ne sont pas les seuls

motifs de cession (problème de santé, problèmes personnels…). Les raisons de céder sont donc nombreuses, et la transmission joue un rôle essentiel dans la pérennité du tissu économique français.

Quelle est votre mission ?

Depuis 30 ans notre mission est de faciliter les transmissions d'activités en Lozère. Hôtel restaurant, commerces multiservices, exploitations agricoles, coiffeurs, biscuiteries : nous contribuons à ce que l'on appelle l'économie résidentielle. Nous accompagnons des commerçants, des artisans, des agriculteurs qui souhaitent céder leur activité lorsqu'il n'y a pas de reprise par les salariés ou la famille. Notre objectif est de permettre à ces dirigeants, que l'on appelle les cédants, de rencontrer des candidats souhaitant reprendre une entreprise en zone rurale. En parallèle, nous accompagnons les porteurs de projet dans leur démarche, afin de favoriser la réussite de leur reprise. Il s'agit d'un accompagnement individuel, adapté aux besoins de chaque cédant et repreneur.



Comment agissez-vous concrètement ?

Il y a en amont tout un travail de repérage et de sensibilisation des chefs d'entreprises en lien avec les chambres consulaires, pour leur faire comprendre l'importance de céder leur activité afin d'éviter les cercles vicieux évoqués ci-dessus. Nous intervenons ensuite auprès de ceux qui souhaitent transmettre avec un diagnostic de l'entreprise, la diffusion de l'offre auprès de porteurs de projets.

Nous intervenons également auprès des repreneurs afin de les aider à définir et à structurer leur projet, en vérifiant notamment sa cohérence avec leurs aspirations personnelles et son adéquation avec les réalités du territoire. Nous les informons sur les modalités de reprise et les opportunités disponibles. Une fois une entreprise identifiée, nous les mettons en relation avec les différents conseillers consulaires.

Le but, ce n'est pas d'être une structure en plus sur le territoire, mais de bien comprendre où le repreneur en est pour le mettre en lien avec les bons partenaires pour sécuriser son projet : comptables, élus, associations de commerçants, filières locales, fournisseurs... Notre spécificité c'est

d’agir via des antennes territoriales avec une approche terrain, qui devient rare aujourd’hui. Et tout cet accompagnement est gratuit pour les bénéficiaires !

Combien de projets accompagnez-vous ?

Les reprises prennent du temps. Notre objectif n’est pas la reprise à tout prix. En tant que service public, nous sommes totalement transparents sur les plus et les moins des affaires et du territoire vis-à-vis des potentiels repreneurs : c’est très important pour favoriser la pérennité des reprises. Nous ne pouvons pas nous permettre les crashs, cela a trop de conséquences pour les repreneurs, les cédants et le territoire.

Nous faisons donc de la dentelle ! Nous visitons une soixantaine d’entreprises par an. Nous avons environ 80 projets de reprise actifs, une base de 200 à 300 potentiels porteurs de projets. Cela se concrétise par une quinzaine de reprises par an de toutes petites entreprises. Quand un projet de reprise se concrétise, c’est une vraie satisfaction de contribuer à la vitalité du territoire mais aussi à des projets de vie, qui vont bien au-delà du projet professionnel. C’est très gratifiant !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
agence nationale de la cohésion des territoires
PRÉFÈTE COORDONNATRICE DU MASSIF CENTRAL